



LA FORESTERIE COMMUNAUTAIRE EN RDC : UN ENJEU ESSENTIEL POUR UN « PAYS SOLUTION »

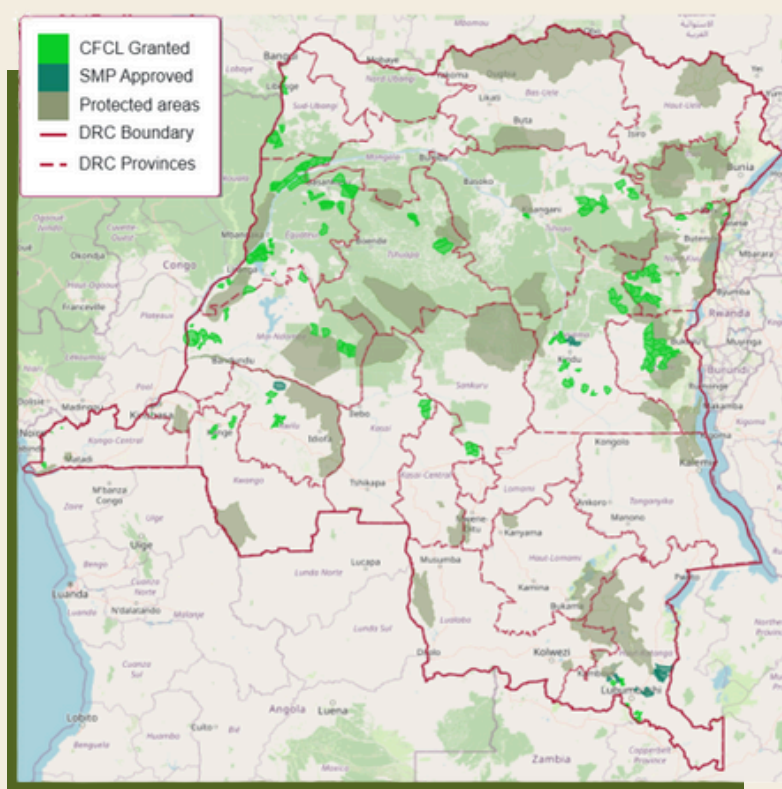
Alors que la délégation de la République démocratique du Congo (RDC) s'apprête à entamer des négociations cruciales lors de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques – Belém (COP 30), la « COP des forêts tropicales » – cette note vise à informer les décideurs politiques du rôle stratégique que peut jouer le modèle de foresterie communautaire en RDC pour concrétiser l'ambition de devenir un « pays solutions » face aux crises climatiques et de biodiversité. Elle a été préparée dans le cadre du Groupe de Travail Thématique n°7¹ par la société civile congolaise, des organisations autochtones et des partenaires techniques et financiers.

La RDC abrite 60% de la deuxième plus grande forêt tropicale humide du monde. Elle renferme le plus grand puit de carbone terrestre. Les effets néfastes du changement climatique touchent des dizaines de millions de personnes. Il est donc essentiel d'inverser la déforestation et la dégradation forestière en vue de restaurer les écosystèmes dégradés. De plus en plus, de preuves montrent que le moyen le plus efficace (et le plus juste) d'y parvenir est de renforcer les droits des communautés autochtones pygmées et locales qui protègent et dépendent de ces forêts.²

La foresterie communautaire comme solution face au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la pauvreté

Les communautés forestières de la RDC ont longtemps été privées de droits légalement reconnus sur leurs terres coutumières, ce qui limitait leur capacité à gérer durablement les ressources naturelles et à en tirer profit. Toutefois, ces dernières années, le pays s'est affirmé comme un pionnier en matière de gestion communautaire des forêts, grâce au développement de la foresterie communautaire. Des avancées majeures ont été réalisées en 2002 et 2016 avec la promulgation du code forestier et de ses mesures d'application qui ont complété le cadre juridique en permettant aux communautés d'obtenir des droits collectifs sur leurs terres traditionnelles et de les gérer durablement.

Ce processus permet notamment aux communautés locales et peuples autochtones d'obtenir des droits perpétuels sur leurs terres traditionnelles, jusqu'à 50 000 hectares. Guidées par des Plans Simples de Gestion (PSG) quinquennaux, les communautés peuvent gérer leurs forêts durablement et à des fins diverses, notamment la conservation, l'agroforesterie, l'agriculture, la pêche ou autre exploitation durable, ainsi que les paiements pour services environnementaux, etc. garantissant à la fois la protection écologique et le développement local.



Carte des forêts communautaires en RDC (en octobre 2025)

À ce jour, **plus de 227 forêts communautaires** ont été créées à travers la RDC, couvrant près de **4,5 millions d'hectares**, soit une superficie supérieure à celle du Danemark continental.³ Pourtant, le potentiel reste largement sous-exploité. Des dizaines de millions d'hectares pourraient encore être mobilisés pour une conservation fondée sur les droits, favorable aux populations pauvres et enracinée dans les régimes fonciers coutumiers. Cela représente une opportunité unique de dépasser les modèles de développement extractifs et descendants,⁴ les effets néfastes de la conservation forteresse⁵ et les marchés du carbone non réglementés,⁶ pour s'orienter vers une protection forestière inclusive et menée localement.

Une voie pour respecter les engagements de la RDC en matière de climat et de biodiversité

La RDC, avec ses vastes forêts et tourbières, joue un rôle de plus en plus important dans les négociations mondiales sur le climat et la biodiversité, se positionnant comme un « pays solutions » aux crises écologiques.⁷ La foresterie communautaire et d'autres approches fondées sur les droits offrent des voies pratiques et répliquables pour concrétiser cette ambition dans le cadre de multiples engagements (accords) internationaux :

- **Contribution déterminée au niveau national (CDN) :** la CDN actualisée de la RDC comprend des engagements en matière de réduction des émissions. Les forêts communautaires offrent un mécanisme éprouvé pour inverser la déforestation et restaurer les écosystèmes dégradés, contribuant ainsi directement à ces objectifs.
- **«Forest and Climate Leaders Partnership» (FCLP) :** la RDC devrait annoncer des objectifs spécifiques en matière de régime foncier lors de la COP30 dans le cadre de l'engagement intergouvernemental sur le régime foncier. La foresterie communautaire offre un modèle «prêt à porter» fondé sur les droits pour atteindre ces objectifs.
- **«Congo Basin Compact» :** la RDC s'est engagée à renforcer la reconnaissance des droits fonciers communautaires dans le cadre d'un engagement à l'échelle du bassin du Congo visant à ce que, d'ici 2030, des millions d'hectares de nouvelles terres autochtones et communautaires soient légalement reconnus et gérés durablement dans la région.
- **Objectif 30x30 en matière de biodiversité :** en tant que signataire du Cadre mondial pour la biodiversité, la RDC s'est engagée à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030. Elle peut atteindre cet objectif en abandonnant le modèle des aires strictement protégées au profit des forêts communautaires et d'autres mesures efficaces de conservation (AMEC).
- **Couloir vert Kivu-Kinshasa (CVKK) :** en janvier 2025, le Gouvernement a créé le « Couloir Vert », la plus grande réserve communautaire au monde, qui s'étend sur une superficie de 544.270 Km allant de Beni à Kinshasa. En combinant la sécurité foncière et la gouvernance locale, Les forêts communautaires offrent un mécanisme idéal pour canaliser les investissements vers la conservation communautaire et le développement local fondés sur les droits.
- **«Tropical Forest Forever Facility» (TFFF) :** annoncée lors de la COP30, ce fonds vise à mobiliser 3 à 4 milliards de dollars par an pour préserver les forêts tropicales, dont au moins 20% seront consacrés à des mécanismes menés par les peuples autochtones et les communautés locales (PACL), tels que la foresterie communautaire.
- **Feuille de route Bakou-Belém:** une initiative lancée lors de la COP 29 à Bakou avec pour objectif de porter le financement climatique destiné aux pays en développement.⁸ La foresterie communautaire est un modèle de gestion communautaire et autochtone adapté pour être appuyé et renforcé.
- **Autres engagements en matière de protection des forêts :** La foresterie communautaire soutient l'engagement de la RDC dans des initiatives clés telles que l'IPLC Pledge 2.0, la lettre d'intention avec CAFI et la déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres.



CFCL de Ilebo, territoire de Lukolela, Province de l'Equateur (RDC) au cours d'une réunion communautaire. @RFUK.

Libérer tout le potentiel de la foresterie communautaire en RDC

Les faits montrent que la foresterie communautaire fonctionne. Elle garantit les droits des PACL, améliore leurs moyens de subsistance et protège les forêts. Pour réaliser pleinement son potentiel, les priorités suivantes doivent être prises en compte :

A) Expansion de la foresterie communautaire

- Fixer des objectifs nationaux clairs et ambitieux pour développer la foresterie communautaire en tant que modèle prépondérant d'utilisation des terres.
- Garantir l'accès à toutes les communautés dépendantes de la forêt, conformément aux engagements de la RDC en matière de climat et de biodiversité.

B). Consolidation des forêts communautaires existantes

- Accompagner les communautés dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs Plans Simples de Gestion (PSG). 227 concessions forestières des communautés locales couvrant près de 4,5 millions d'hectares ont été accordées, mais seulement 20 % environ ont des PSG approuvés.
- Investir dans des activités de développement économique afin de renforcer la mise en œuvre et l'impact, notamment par le biais des fonds de développement communautaire.

C) Affirmer les arguments économiques

- Démontrer la valeur des forêts communautaires pour l'État congolais grâce à l'amélioration des moyens de subsistance et aux paiements pour services environnementaux (PSE).
- Positionner la foresterie communautaire comme un contributeur au développement national et aux stratégies de financement climatique.

D) Réformes juridiques et harmonisation des politiques

- Aligner la foresterie communautaire sur d'autres lois et politiques, notamment les lois sur les peuples autochtones (2022) et l'aménagement du territoire (2025), ainsi que sur d'autres réformes en cours relatives à la conservation et l'exploitation des forêts, les droits fonciers et l'agriculture.
- Mettre en place des garanties pour prévenir l'accaparement des terres et la mainmise des élites grâce à un cadre juridique cohérent et intersectoriel.
- Rationaliser les procédures d'attribution afin de rendre la foresterie communautaire plus accessible et de renforcer la capacité des communautés à obtenir et gérer les forêts de manière indépendante.

Pour guider ces processus, nous appelons à :

- **Une évaluation de la phase expérimentale du processus de la foresterie communautaire, tel que prévue par la 'Stratégie Nationale relative à la Foresterie Communautaire en RDC';⁹**
- **La révision participative et l'adoption d'une nouvelle Stratégie Nationale ;**
- **L'intensification du processus de tables rondes nationales afin de parvenir à divers consensus et d'établir les meilleures pratiques à l'échelle du pays ;**
- **Un soutien accru à la société civile et aux organisations autochtones, ainsi qu'aux administrations centrales, provinciales et locales pour accompagner ce processus.**



Province de l'Équateur, RDC. @RFUK

Lors de la COP30 au Brésil, la crédibilité des engagements climatiques et l'urgence de transformer les systèmes économiques et énergétiques seront examinées de près. Cette COP doit être celle de l'action et de la justice climatique, une COP qui intègre la transition écologique, l'inclusion sociale et le respect des gardiens autochtones et traditionnels des forêts. La foresterie communautaire en RDC incarne cette vision. En garantissant les droits de propriété des communautés autochtones et locales, elle leur donne les moyens de protéger l'un des plus grands puits de carbone et l'un des hauts lieux de la biodiversité au monde.

Organisations ayant approuvé le contenu de cette note :

- ABED - Action for Biodiversity, Environment and Sustainable Development
- ACEDH - Action Congolaise pour l'environnement et les Droits de l'Homme
- ADDPFA - Acteurs pour le Développement Durable et la Préservation des Forêts en Afrique
- ADR - Actions for Integrated Rural Development
- ANAPAC RDC - National Alliance for the Support and Promotion of Indigenous and Community Heritage Areas and Territories in the DRC
- APEM - Actions Pour la Promotion et la Protection des Peuples et Espèces Menacés
- AMAR - Action Massive Rurale
- BVGRN - Bureau de Veille et de Gouvernance des Ressources Naturelles
- CAGDFT - Centre D'Appui à la Gestion Durable des Fôrets Tropicales
- CTIDD - Centre des Technologies Innovatrices et le développement durable
- CLFEDD - Coalition of Women Leaders for Environment and Rural Development
- DYJEDD - Youth Dynamics for Environment and Rural Development
- IGED - Initiative pour la Gestion Durable de l'Environnement et de la Défense des Droits humains
- GASHE - Groupe d'Action pour Sauver l'Homme et son Environnement
- GeoFirst - GeoFirst Development
- NRN - Natural Resources Network
- OCEAN - Organisation Congolaise des Ecologistes et Amis de la Nature
- RFUK - Rainforest Foundation UK
- RCREP - Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers
- PREPPYG - Association Paysanne pour la Réhabilitation et Protection des Pygmées
- VAPYBA - Voices of the BATWA Pygmy Indigenous Peoples

Notes de bas de page

[1] Les Groupes de Travail Thématiques (GTT) sont des forums permanents associés au processus de Tables-Rondes Multi-Acteurs sur la Foresterie Communautaire (TRMA-FC) en RDC. Les GTT visent à formuler, de manière participative, des propositions concrètes pour promouvoir la foresterie communautaire et garantir son succès, notamment par l'identification et la promotion des meilleures pratiques, ainsi que par la consolidation d'un consensus pour mener des réformes politiques et légales, et pour mobiliser les financements, en vue d'une mise en oeuvre à plus grande échelle en RDC. Huit groupes ont été créés en 2021. Le GTT7 s'intitule « Contribution de la Foresterie Communautaire aux objectifs sur le climat et la biodiversité ».

[2] FAO & FILAC, 2021: Forest Governance by Indigenous and Tribal Peoples. Food and Agriculture Organization & Fund for the Development of Indigenous Peoples of Latin America and the Caribbean (FILAC).
<https://openknowledge.fao.org/items/361a142c-ba6f-49bc-89e9-7f7153adffac>

[3] Voir, <https://rdc.geocfcl.org/applications/>

[4] Earth Insight et al. 2025 : Des forêts aux lignes de front : les menaces de l'expansion pétrolière en RDC <https://www.rainforestfoundationuk.org/wp-content/uploads/2025/07/English-Compressed-Forests-to-Frontlines.pdf>

[5] Rainforest Foundation UK, 2016: Protected Areas in the Congo Basin: Failing People and Biodiversity?
<https://www.rainforestfoundationuk.org/media.ashx/protected-areas-in-the-congo-basin-failing-both-people-and-diversity-english.pdf>

[6] Rainforest Foundation UK, 2025 : La grande ruée verte : l'essor exponentiel et les impacts sociaux des projets de compensation carbone forestière en RDC
<https://www.rainforestfoundationuk.org/wp-content/uploads/2025/10/JA-605-The-Great-Green-Rush-FINAL.pdf>

[7] https://medd.gouv.cd/wp-content/uploads/2022/07/magazine_COP_env1.pdf

[8] <https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/baku-to-belem-roadmap-to-13t>

[9] Disponible ici : <https://s3.eu-west-1.amazonaws.com/cfdbmedia/documents/SNFCVersionFinaleJuin2018.pdf>